

Circulaire d'information

INFCIRC/1289

30 mai 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 30 avril 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/35-197-51130

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

La mission permanente de l'Ukraine fait part de sa profonde déception face à l'obstruction persistante exercée par l'administration occupante et les forces militaires russes pour empêcher la mission d'experts de l'AIEA d'accéder aux zones critiques de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Selon des rapports récents de l'AIEA, au cours de ses inspections régulières, l'équipe d'experts s'est de nouveau vu refuser l'accès aux parties ouest des salles des turbines de deux réacteurs, ce qui a considérablement restreint sa capacité à effectuer des tâches de vérification essentielles.

Il est particulièrement préoccupant et inacceptable que des personnes affiliées aux médias de propagande russe et des blogueurs bénéficient régulièrement d'un accès sans restriction à toutes les zones des installations de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, ce qui est en contraste flagrant avec l'accès restreint imposé à la mission internationale officielle.

Durant l'une de ces visites non autorisées, des propagandistes russes ont documenté, au moyen de photographies et de vidéos, la présence de personnel militaire, d'armes et de matériel militaire russes dans les zones sensibles d'exploitation de l'installation nucléaire. Sur des photographies apparaissent clairement des soldats appartenant à des unités du 104^e régiment d'assaut aérien de la Garde, lequel a participé activement aux combats menés contre l'Ukraine depuis le début de l'invasion russe à grande échelle, dont l'occupation de territoires ukrainiens et le contrôle militaire illégal de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia (photographies ci-jointes).

La présence et les activités militaires non autorisées qui ont été documentées au sein de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia constituent non seulement une violation flagrante des normes internationales de sûreté nucléaire et des orientations en matière de sécurité nucléaire, notamment la Convention sur la sûreté nucléaire, la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA [en particulier la publication n° 13 (document INFCIRC/225/Rev.5) qui porte sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires], les résolutions pertinentes de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et les sept piliers indispensables pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires, tels que définis par le Directeur général de l'AIEA en mars 2022, mais représentent également la militarisation inacceptable d'une installation nucléaire civile, en violation des normes et principes internationaux en vigueur.

La présence illégale de personnel militaire dans les locaux à accès restreint de cette installation nucléaire très sensible augmente considérablement les risques et menace directement la sûreté et la sécurité nucléaires. Dans un environnement dominé par les forces armées d'une puissance occupante, la notion de gestion professionnelle et indépendante de l'installation nucléaire est fondamentalement compromise. La direction de la centrale, les décisions prises par le personnel et les choix faits en matière d'exploitation sont inévitablement influencés – lorsqu'ils ne sont pas dictés – par la présence militaire, ce qui détruit toute hypothèse d'exploitation sûre, techniquement solide et autonome.

En outre, les membres de la mission de l'AIEA rapportent régulièrement avoir entendu des activités militaires à proximité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, notamment des tirs d'artillerie et des frappes de missiles visant des villes et des camps ukrainiens situés de l'autre côté du fleuve Dnipro.

Ces faits constituent une menace pressante et permanente pour la sûreté nucléaire régionale et internationale, ce qui requiert l'attention constante de la communauté internationale.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Pièce jointe (10 pages)

[sceau]

Vienne, le 30 avril 2025